

PRIX DE L'ABONNEMENT.

POUR LYON et le DÉPARTEMENT DU RHONE :

16 francs pour trois mois,

32 francs pour six mois,

64 francs pour l'année.

Hors du DÉPARTEMENT, 1 f. de plus par trimestre.

Le numéro : 25 c. — Annonces : 25 c. la ligne.



# LE CENSEUR,

## JOURNAL DE LYON.

ON S'ABONNE :

A LYON, au Bureau du Journal, rue des Celestins, n. 6, au 1er.

A PARIS, chez MM. AUGUSTE DE VIGNY et Co., directeurs de l'Office-Correspondance, rue des Filles-Saint-Thomas, 5, place de la Bourse, et chez M. DEGOUVÉ-DENUNQUÉS, rue Lepelletier, 5.

Les lettres et envois concernant la rédaction doivent être adressés, francs de port, à M. RITTIEZ, rédacteur en chef du journal.

LE CENSEUR paraît tous les jours excepté le dimanche. — Il donne les nouvelles VINGT-QUATRE HEURES avant les journaux de Paris.

Lyon, 3 novembre 1842.

La réunion de la Belgique à la France était en 1834 un fait parfaitement réalisable. Loin de s'y opposer, les Belges la désiraient, et les puissances étrangères ne pouvaient pas invoquer alors comme aujourd'hui des traités qui n'existaient point. Le libre accord des deux peuples était la seule loi à laquelle ils fussent tenus d'obéir ; une force suffisante pour la faire respecter. Les hommes qui nous ont vus, il y a douze ans, ont fait obstacle à la réunion des deux peuples, ont trahi socialement et politiquement les intérêts vrais de nos pays.

Que pouvait faire la Belgique en pareille situation ? demander à la Hollande pour sa révolution, ou, environnée de monarchies, constituer une royauté. C'est à ce dernier parti qu'elle a voulu s'arrêter. La diplomatie européenne a voulu qu'elle fût un état neutre ; elle a fait ce que voulait la diplomatie européenne, et nous accordera sans doute qu'elle était trop jeune et trop faible pour avoir, sans l'appui de la France, une autre volonté.

Le mouvement des idées et les nécessités du temps ont changé la face des choses, et l'union douanière des deux peuples nous offre le moyen d'annihiler les fautes d'une autre époque. Sans nous occuper le moins du monde des hommes qui mènent les négociations d'un acte dont l'importance se révèle assez par les résistances vives et passionnées qu'il soulève, nous lui avons donné notre adhésion. Nous avons agi de la sorte parce que ce qui nous préoccupait avant tout c'est le bien des nations, non celui des gouvernements, et que nous plaçons les principes au-dessus des passions, l'intérêt de la patrie au-dessus de l'intérêt de parti.

En dépit de tous les efforts qui ont été faits intérieurement et extérieurement, depuis 1830, pour briser son énergie et amoindrir sa force d'expansion, la France est appelée à tenir le premier rang parmi les nations industrielles, comme elle a occupé la première place parmi les peuples guerriers. Un jour de revers n'a pas suffi, que nous sachions, pour ternir l'éclat et la gloire de ses armes, et c'est à peine si l'Europe monarchique est bien remise de ses secousses profondes qu'elle a reçues pendant vingt-cinq ans dans toutes ses rencontres avec nos glorieuses phalanges. Elle n'a pas pardonné à notre nation d'avoir été dans la guerre l'agent le plus puissant du progrès et de la civilisation ; elle redoute la prépondérance de son génie et de son activité dans l'ordre des travaux pacifiques.

Pour la réduire à l'impuissance et la détourner de poursuivre, dans le nouvel ordre des intérêts humains, l'accomplissement de son mandat d'initiation, on a poussé la France à l'isolement. Pour la maintenir dans cet état, on cherche à la dépouiller de l'amitié des nations. C'est sur le terrain de l'union commerciale franco-belge que la politique étrangère renouvelle l'essai qui lui a si bien réussi alors qu'il s'agissait de la réunion des deux territoires.

Ceux qui repoussent aujourd'hui le projet d'union se rendent solidaires de l'acte anti-national de 1831 ; ils s'avouent ainsi les complices de l'étranger ; ils conspirent avec lui contre le progrès social. Voilà l'accusation que nous élèverons contre eux aussi longtemps qu'ils apporteront, à la place de bonnes et valables raisons, les pitoyables déclamations dont sont remplies chaque jour les colonnes de certaine feuille qui, sans avoir rien étudié, rien examiné, rien pesé, rien discuté ni réfuté, tient la question pour jugée et conclut au rejet.

Nous nous sommes attristés de l'attitude prise dans ce débat, comme dans toutes les questions d'ordre économique, par les intérêts privés, de leur tendance permanente à primer les intérêts généraux du pays. Nous ne sommes pas sans quelque inquiétude sur l'influence qu'ils pourront exercer sur les déterminations des chambres dans une question aussi importante pour l'avenir national que celle qui est en cause dans l'affaire de l'union commerciale franco-belge. Si le gouvernement agit de bonne foi, s'il est véritablement pénétré de la haute opportunité de l'œuvre pour laquelle il a de nouveau entamé des négociations avec la Belgique, s'il est vrai encore qu'il se soit sérieusement occupé de faire des ouvertures analogues au Zollverein et à celles des autres nations voisines qui offrent naturellement les conditions les plus favorables d'union, on ne peut s'empêcher de reconnaître qu'il court risque d'être tenu en échec par l'élément privilégié dont le concours lui a été acquis dans toutes les circonstances où il s'est agi de porter atteinte à l'honneur et à la dignité du pays et de faire à son égoïsme et à ses appétits déréglés le double sacrifice de ses intérêts moraux et matériels. Mais cela ne veut pas dire qu'il y ait lieu de désespérer, par exemple, aux conservateurs-hommes de la réunion Fulchiron la faculté de protester, et aux chambres de commerce celle de délibérer. Dans un pays de libre discussion et de souveraineté nationale, le droit d'examen, dans toutes les questions d'intérêt public, appartient à tous les citoyens.

Ce grand principe, dont la consécration nous a coûté tant de labeurs, domine la constitution du pays ; on peut juger qu'il a besoin d'être organisé, généralisé et réglé de manière à ce qu'il puisse s'exercer sans trouble et sans violence, mais non qu'il doive être suspendu ou confisqué. C'est pour avoir méconnu le principe fondamental de notre constitution et oublié de tenir compte de ses conséquences qu'un organe de la publicité parisienne qui a défendu avec le plus de vigueur le principe des unions douanières, le *Courrier français*, a fourni au *Commerce* l'occasion de désertir le véritable terrain de la lutte et d'invoquer le droit commun en faveur des intérêts qui en ont seuls l'exercice, qui sont seuls représentés dans notre société politique, et qui ont donné à la patrie la tâche de faire entrer le projet d'union douanière entre la Belgique et la France sous les votes du parlement. Ce n'est pas en désertant lâchement la cause de la liberté qu'on parviendra à assurer, dans l'ordre matériel, le triomphe des actes dont l'exemple nous est donné par un peuple libre, et que les nations industrielles ont besoin d'accomplir pour constituer pacifiquement, pour approprier aux travaux de l'industrie et du commerce le génie et l'activité qui se consomment dans leur prospérité dans un état de choses où la guerre

ne figure déjà plus pour ainsi dire qu'à titre d'élément exceptionnel.

Les intérêts matériels ne doivent pas primer les intérêts moraux et la liberté ; voilà ce que n'a pas compris le *Courrier français*, et il a eu tort.

Sans doute l'union commerciale entre la France et la Belgique n'aura pas pour notre pays tous les résultats qui devaient naturellement sortir de la réunion parfaite des deux territoires, de la conversion des provinces belges en départements français ; personne ne songe à le nier. Ce n'est pas nous qui viendrons affirmer ici, en ne consultant même que le côté purement économique de la question, l'utilité absolue de la royauté dont se trouve grevée l'activité productive d'une population de quatre millions d'hommes, qui a vécu pendant vingt-cinq années sous les lois politiques de la France. Assurément c'est là une anomalie onéreuse pour les deux peuples. Nous les croyons appelés à modifier ultérieurement de leur propre et libre volonté les traités de 1815 et de 1831. Mais ce qui ne pourrait se faire aujourd'hui sans porter d'une part atteinte au libre arbitre de nos voisins, sans déterminer d'autre part un *casus belli* européen dans lequel la justice et le bon droit ne seraient pas du côté de la France, arrivera naturellement, sans effort et sans trouble, dans un avenir qu'il n'est donné à personne de déterminer, mais qui se fera jour infailliblement.

L'obstacle derrière lequel se retranchent aujourd'hui les adversaires de l'union douanière n'a pas arrêté dans la formation de leur association les états divers qui composent le *Zollverein*. On peut, sans crainte d'être démenti par les événements, affirmer que la Bavière, la Saxe, la Hesse-Electorale, le Wurtemberg, le grand-duché de Hesse, l'Association Thuringienne, le grand-duché de Bade, la ville libre de Francfort et le duché de Nassau relèveront tous un jour directement d'un même centre politique, qui sera la Prusse.

Il y a un axiôme qui est aujourd'hui généralement admis en mécanique industrielle, c'est que toute transformation véritablement marquée du sceau du progrès et de la supériorité doit procéder par économie de ressorts. C'est là un principe d'ordre général dont l'humanité est appelée à faire l'application dans toutes les manifestations naturelles et normales de son existence ; elle ne manquera pas à sa destinée. Les peuples industriels effacent, dans plus d'un cas, pour leur bien commun, et sans le concours du canon, les barrières qu'ils ont reçues en héritage de l'épée des hommes de guerre.

Chaque époque a sa tâche et sa mission à accomplir. La nôtre est tenue de rechercher et de pratiquer la mise en commun des intérêts dont l'influence perce au travers de toutes les luttes internationales pour montrer aux esprits graves et réfléchis la puérilité vanité des unions purement platoniques. Accomplissons donc la tâche et la mission de notre temps, et laissons à l'avenir le soin de faire son œuvre ; il n'y failira pas.

Tous les journaux indépendants blâment aujourd'hui l'injuste révocation qui vient d'atteindre M. le général Pajol, aussi bien que la façon un peu brutale dont M. le maréchal Soult lui a fait connaître la mesure dont il était frappé.

M. le général Pajol savait, depuis plusieurs jours déjà, qu'il était décidé qu'il ne conserverait pas le commandement de la 1<sup>re</sup> division militaire. On lui avait offert comme une compensation de sa disgrâce le poste d'aide-de-camp du roi. Sa révocation ayant été suspendue pendant les négociations qui étaient ouvertes pour lui faire accepter ce nouveau poste, M. Pajol a voulu mettre un terme aux hésitations de M. le ministre de la guerre, et lui a adressé dans ce but la lettre suivante dont la lecture prouvera qu'il existe encore des caractères indépendants à une époque où tant d'hommes abdiquent leur dignité.

Paris, le 26 octobre 1842.

Monsieur le maréchal Soult,

Vous m'avez fait savoir que le commandement de la 1<sup>re</sup> division allait m'être retiré. Je n'étais pas préparé à cette décision ; mais c'est une satisfaction pour moi de penser qu'elle sera rendue lorsque depuis plus de trois ans l'ordre et la plus grande tranquillité règnent dans Paris.

Le sentiment de ma dignité personnelle ne m'a jamais permis de faire valoir mes services, et, si j'appelle un instant votre attention sur eux, Monsieur le maréchal, ce n'est pas, croyez-le bien, pour protester contre une disgrâce imméritée.

Soldat depuis cinquante ans, lieutenant-général depuis plus de trente ans, j'ai, dans les trois dernières campagnes de l'Empire, été assez heureux pour obtenir des succès signalés à la tête de corps d'armée nombreux, et l'on sait que j'étais en première ligne des généraux en chef auxquels le grand capitaine destinait le bâton de maréchal.

Peut-être m'est-il permis de penser qu'il appartient au gouvernement de juillet de m'accorder cette récompense et de réaliser une intention hautement manifestée par l'empereur.

Loin de reconnaître ces droits, vous paraissez disposé, Monsieur le maréchal, à m'enlever subitement un poste dans lequel j'ai traversé depuis douze ans des jours difficiles. Une retraite ainsi anticipée n'a rien pour moi de redoutable : j'ai déjà connu l'adversité.

Ma longue carrière n'aura pas été sans gloire ; mes concitoyens me rendent le témoignage que j'ai servi constamment mon pays avec le dévouement le plus désintéressé. Aussi, quelque rigueur que le sort me prépare, j'attends avec résignation l'arrêt dont je suis menacé.

Je suis avec respect, Monsieur le maréchal, etc.

Le lieutenant-général PAJOL.

A la réception de l'ordonnance du ministère, le général Pajol a adressé aux troupes de la division l'ordre qui suit :

ORDRE DU 30 OCTOBRE.

Par ordonnance du 29 de ce mois, M. le lieutenant-général Sébastiani est appelé à me remplacer dans le commandement de la 1<sup>re</sup> division militaire. Avant de quitter les troupes dont je me vois subitement séparé, j'ai besoin de leur adresser mes félicitations, de leur exprimer ma gratitude pour le zèle et la discipline dont elle n'ont cessé de donner l'exemple sous mes ordres.

Depuis douze ans, presque tous les corps de l'armée ont successivement fait partie de la 1<sup>re</sup> division ; leur courage, mis souvent à de cruelles épreuves, n'a jamais été ébranlé, et, dans toutes les circonstances où j'ai dû faire appel à leur dévouement, ils ont justifié mon attente.

Officiers et soldats, nous avons accompli ensemble de rigoureux devoirs ;

voire attachement me les a rendus moins pénibles. Je vous remercie de la confiance que vous n'avez cessé de me témoigner ; elle m'est d'autant plus précieuse qu'il faut lui attribuer en partie l'ordre et la tranquillité qui règnent dans Paris.

Quoi qu'il arrive, une grande satisfaction m'est réservée : votre estime est un bien qu'on ne peut m'enlever ; elle me suivra dans la retraite. Je ne cesserai d'y faire des vœux pour mon pays.

J'emporte l'espoir de conserver une place dans votre souvenir et dans vos sympathies. Ce sera la récompense de mes longs services.

Le lieutenant-général PAJOL.

Le *Commerce* continue à sonner la charge contre l'union douanière entre la France et la Belgique ; il nous annonce dans son numéro du 31 octobre que les manufacturiers et les filateurs de Rouen viennent de former deux commissions spéciales et un comité de rédaction chargés de rassembler les éléments de leurs griefs et d'en porter l'expression au gouvernement. C'est par lui que nous apprenons d'autre part la levée de boucliers des maîtres de forges, fabricants de feronnerie et de clouterie, et fabricants de draps du département des Ardennes, et la prochaine arrivée de leurs délégués à Paris.

C'est encore le *Commerce* qui nous annonce le départ pour la capitale des délégués de la chambre de commerce de Lille et l'arrivée de ceux de la chambre de commerce d'Abbeville. Il rapporte d'autre part que la première réunion des représentants de toutes les industries françaises aura lieu le 5 novembre dans le local de la société d'encouragement pour l'industrie nationale. « Dans cette réunion, ajoute-t-il, toutes les chambres de commerce, ainsi que les chambres consultatives du royaume, seront représentées. On annonce déjà l'arrivée des délégués du Havre, de Boulogne, de Nevers, de Châteaoux, de Laval, de Metz, de Reims, d'Orléans et de Saint-Etienne. »

L'*Echo de la Frontière*, journal de Valenciennes, annonce de son côté que le conseil municipal de cette ville s'est réuni pour protester et que ses délégués sont sur le point de partir pour Paris.

Le *Commerce* se fait, comme de raison, l'écho de toutes les nouvelles vraies ou fausses, le provocateur de toutes les clameurs sans valeur, sans raison et sans portée des chevaliers de la spéculation et de l'agiotage. Voilà tout ce que lui ont suggéré jusqu'ici son brûlant patriotisme et son amour pour les intérêts généraux du pays.

Une députation de onze membres a présenté au roi une adresse où sont exposées les doléances de la ville d'Elbeuf qui proteste aussi contre l'union franco-belge. Cette pièce, qui figure *in extenso* dans le *Commerce*, est de la plus parfaite insignifiance ; aussi ce journal se hâte-t-il d'ajouter qu'il ne lui est pas donné « de faire connaître ce qui s'est passé après la lecture » ; il se borne à nous apprendre que la députation s'est retirée pénétrée de l'imminence et de la gravité du danger.

La chambre de commerce ne veut pas de l'union, parce qu'elle livrerait notre marché national de trente-cinq millions d'habitants à un peuple essentiellement producteur de quatre millions d'hommes. Que diriez-vous d'un manufacturier qui, au nom de l'intérêt de son industrie, refuserait l'entrée de ses ateliers à un ouvrier essentiellement habile ? Que diriez-vous de Paris, la grande capitale, refusant à la ville d'Elbeuf, par exemple, l'entrée sur son marché, sous prétexte qu'il n'y a pas d'égalité numérique entre les deux populations ?

A ses yeux, la combinaison qui aura pour effet, en supprimant les barrières de douanes des deux pays, de multiplier les rapports, de faciliter les échanges, de rendre à l'industrie des bras et des capitaux qui se consomment à l'exercice de la répression de la contrebande, bras et capitaux que son extinction rentrait au travail national, ressources qui viendraient grossir le trésor public si nos droits étaient remplacés par de simples taxes de consommation, est une combinaison contraire à tous les principes d'économie politique. « Vendre sans acheter », voilà les vrais principes, selon MM. les manufacturiers et commerçants d'Elbeuf ; ils en sont encore à savoir que ce sont deux termes inséparables d'une même question.

L'intérêt des classes ouvrières est un thème fort commode, et la chambre de commerce d'Elbeuf n'a pas manqué de le faire valoir et de les montrer prêtes à se révolter sous la pression de la misère. Ce qu'il faut aux classes laborieuses, à cette masse immense de consommateurs qui se morfond dans le travail pour des salaires modiques, trop souvent insuffisants, en voie constante et permanente de décroissance, ce sont des objets de consommation à bon marché. Nous ne sachions pas ce que rapporte aux classes ouvrières la protection qui élève ces objets à des prix excessifs et anormaux. Pour qu'ils puissent consommer, il faut qu'ils puissent produire ; pour qu'ils puissent produire, il faut que la France soit en mesure d'échanger. En quoi toutes ces propositions sont anti-économiques, c'est ce que ne dit pas la chambre de commerce d'Elbeuf.

Cette chambre veut que le gouvernement français rejette l'union douanière franco-belge, parce que, dit-elle, le *Zollverein* vient de la repousser. Il y a un an tout au plus, on demandait un rail-way à double tête sur la frontière belge, et aujourd'hui il s'agit tout simplement d'enfermer la France dans une muraille de la Chine.

Nous avons défendu la nationalité belge contre la Hollande ; maintenant on nous demande de la rejeter dans ses bras. Voilà où aboutissent les spéculations de l'industrie privée : au lieu de servir les intérêts de la patrie, elles les sacrifient à l'étranger. Ce n'est pas notre faute si elles aboutissent fatalement à cette issue.

Le conseil des prud'hommes de Lyon s'est prononcé pour l'union commerciale franco-belge, lors du passage de M. le ministre des travaux publics dans notre ville. C'est le *Journal des Débats* du 30 qui nous donne cette nouvelle. Notre conseil des prud'hommes a gardé à cet égard un silence parfait envers les différents organes de la publicité lyonnaise.

La *Phalange* du 30 annonce la rupture des négociations pour l'union douanière entre la France et la Belgique. Cette nouvelle n'est pas confirmée par les journaux de ce jour.

Paris, le 1<sup>er</sup> novembre 1843.

(CORRESPONDANCE PARTICULIÈRE DU CENSEUR.)

L'ordonnance qui doit convoquer le collège électoral du 1<sup>er</sup> arrondissement de Paris pour procéder à la nomination d'un député en remplacement de M. Jacqueminot, n'a pas encore paru. Le ministère fait faire une statistique aussi exacte que possible de ses chances et de celles de ses adversaires. S'il reconnaît que ceux-ci doivent l'emporter sur lui, le 1<sup>er</sup> collège sera convoqué, puisque la loi ne permet pas qu'on s'en dispense; mais en même temps que l'ordonnance de convocation paraîtra une autre ordonnance qui appellera M. Jacqueminot à la pairie. En digne gendre, M. Duchâtel ne veut pas exposer son beau-père à une défaite; en ministre intelligent, M. Duchâtel ne veut pas s'exposer, ses collègues et lui, à un affront.

Il est constant aujourd'hui que le ministère recule devant les projets d'union douanière qu'il a pu avoir un instant. Les résistances que ces projets ont rencontrées, résistances qu'on devait bien prévoir, puisque, chaque fois qu'on blesse un intérêt quelconque, il est naturel que le mal qu'on lui fait lui arrache des plaintes, ces résistances, disons-nous, avant même qu'elles fussent complètement organisées, avant qu'elles lui eussent signifié leurs menaces et leur ultimatum, l'ont effrayé à un tel point qu'il a renoncé à la pensée qu'il avait eue un instant d'unir commercialement la France et la Belgique. Le roi Léopold, qui vient de passer à Paris un mois pour cette affaire, devra s'en retourner à Bruxelles sans avoir pu décider notre gouvernement à faire le moindre pas en avant et à donner suite à des résolutions que la très-grande majorité de notre pays avait accueillies avec plaisir.

Les feuilles du parti conservateur, qui avaient le plus vivement appuyé la mesure et qui s'étaient montrées disposées à l'accepter immédiatement avec toutes ses conséquences, battent elles-mêmes en retraite et engagent le ministère à s'arrêter devant l'agitation qu'il a causée.

Voici ce que nous lisons dans le *Journal des Débats*, très-partisan dans le principe de l'union commerciale :

Nous ne nous sommes jamais dissimulé les difficultés sérieuses que devait soulever le projet d'union douanière avec la Belgique, et nous avons dit plusieurs fois quels ménagements imposait au ministère le respect pour de grandes industries nationales; mais nous avons toujours affirmé, et telle est encore notre opinion, que l'on exagérât singulièrement les conséquences de cette union commerciale.

Les inquiétudes que l'on a répandues partout, les appels que l'on fait incessamment à des intérêts très-susceptibles et très-légitimes sans doute, ont le double inconvénient de donner une très-fausse idée du projet d'union et de susciter une espèce de terreur panique. Aujourd'hui il faut dire le mot, et ce mot a déjà été prononcé, nous sommes en pleine agitation commerciale.

Les adresses, les pétitions, les comités de défense, constitués avec tant d'éclat, ont peu contribué à dissiper cette alarme, et nous voyons aujourd'hui se réunir à Paris un véritable congrès industriel, tandis que les villes manufacturières jettent un cri de détresse, comme si le commerce était à la veille d'une Saint-Barthélemy. Sans doute, il est aisé de discerner tout ce qu'il y a de violent et de faux dans la situation; mais les hommes les plus fermes et les plus résolus avouent qu'un pareil état de choses doit être pris en considération. Le mal existe; en dépit des meilleurs avis, en dépit des vérités que la discussion a mises en évidence, l'industrie se croit menacée d'un grand danger. Voilà le mal que l'on n'a pu éviter; il faut néanmoins en tenir compte aujourd'hui, tout en réservant l'avenir. Ajourner, temporiser, transiger, tel est le rôle d'un gouvernement représentatif. Ce gouvernement transige avec l'opinion, non seulement quand il croit que l'opinion a raison, mais même quand il croit que l'opinion a tort. Au fond, nous sommes persuadés que les industries les plus effrayées n'auront pas beaucoup à se féliciter de la victoire qu'elles sollicitent; et, dans tous les cas, il nous semble difficile que cette victoire soit définitive. Mais il était de notre devoir de dire fidèlement ce qui se passe, et de manifester le doute qu'il est raisonnable d'éprouver tout au moins sur l'opportunité de la mesure.

Dans quelques jours, le *Journal des Débats*, qui connaît l'art des conversions graduées, et qui aujourd'hui ne fait encore qu'à demi amende honorable, se mettra à la suite du *Commerce* pour crier encore plus fort que lui que l'union commerciale n'a pas l'ombre du sens commun, et qu'il n'y a que des anarchistes qui aient pu en avoir un instant la folle pensée.

On lit dans le *Toulonnais* :

Il est certain maintenant que M. le ministre des travaux publics ne viendra pas à Toulon. Décidément notre ville est considérée par le gouvernement lui-même comme une vaste caserne. S'agit-il de construire un chemin de fer de Paris à la Méditerranée? ce chemin doit aboutir tout simplement à Marseille. Toulon est une place de trop peu d'importance pour qu'il en soit question.

Plus tard, le ministre des travaux publics entreprend un voyage dans le Midi, pour s'assurer par lui-même de l'état des routes, des ports et des canaux. M. Teste séjourne dans les principales villes, telles que Lyon, Marseille, etc.; il visite les petits ports de la côte, vient jusqu'à la Ciotat, à quelques kilomètres de Toulon, mais n'arrive pas jusqu'à la ville-caserne. M. Teste est sans doute persuadé qu'il ne trouverait pas ici un carré où poser le pied entre la guerre et la marine militaire. Cependant il y a à Toulon une marine marchande, un nouveau port en construction, des usines dont les propriétaires auraient été encouragés par la présence de M. le ministre, enfin des créations et des améliorations qui eussent fait un grand pas.

Nous regrettons sincèrement que M. Teste se soit éloigné de nos contrées sans visiter Toulon.

On lit dans le *Constitutionnel* :

Des personnes bien informées assurent que le ministère va publier incessamment une liste de nouveaux conseillers-d'état et maîtres des requêtes en service extraordinaire. Parmi les premiers, on cite : 1<sup>er</sup> M. Lorois, préfet du Morbihan, qui a fait ses preuves de dévouement lors de l'élection du marquis de Larochejacquelein, nommé en remplacement de M. de Sivry; 2<sup>e</sup> M. Liadières, chef de bataillon et membre de la chambre des députés, qui s'est distingué dans la dernière législature par des discours dont la vivacité a provoqué plusieurs fois l'irritation des esprits.

Le *Moniteur* du 1<sup>er</sup> novembre publie l'ordonnance suivante qui est datée du 30 octobre :

Art. 1<sup>er</sup>. Le renouvellement triennal d'un tiers des membres des conseils-généraux et d'une moitié des membres des conseils d'arrondissement aura lieu en 1842 du 25 novembre au 30 décembre.  
Art. 2. Les préfets convoqueront les assemblées d'électeurs départementaux dans l'intervalle compris entre les limites déterminées par l'article précédent. Les arrêtés de convocation qu'ils prendront à cet effet devront être publiés, dans toutes les communes des cantons où il y aura élection, quinze jours au moins avant l'ouverture des assemblées électorales.

On lit dans le *Progrès du Pas-de-Calais* :

La garde nationale d'Arras, conviée par la ville de Lille à la célébration du 50<sup>e</sup> anniversaire d'un des actes les plus glorieux de la France républi-

caine, y envoya une députation. Reçue telle qu'elle pouvait l'attendre des enfants des braves défenseurs de Lille en 1792, la députation artésienne a prié le chef de notre garde nationale de leur exprimer sa reconnaissance et de leur témoigner sa sympathie; c'est ce que le colonel Adam a fait dans une lettre que les journaux de Lille viennent de publier. Vienne maintenant le jour de la réciprocité, et les habitants d'Arras, s'inspirant de l'exemple des Lillois, s'efforceront de se montrer à la hauteur de leur patriotisme et de répondre dignement à leurs témoignages de fraternité.

L'*Echo du Peuple* de Poitiers dénonce le fait suivant qui montre que la réaction religieuse fait chaque jour de nouveaux progrès :

La charte de 1830 a proclamé la liberté religieuse, et voilà qu'on exclut des hôpitaux les nourrices protestantes. Ce n'est pas un fait nouveau, car MM. les administrateurs des hospices, malgré les représentations du préfet et du conseil-général, avaient constamment refusé d'accepter pour nourrir des enfants trouvés des femmes protestantes. Ces pieux administrateurs ont réclamé auprès du ministre, et le ministre a fait droit à leurs réclamations. Que faisait-on de plus sous le droit divin? Nous avons beau chercher dans nos souvenirs, nous ne trouvons rien dans les moments les plus passionnés de la Restauration qui soit comparable à ce qui se passe de nos jours.

## Chronique.

### LYON.

Les personnes à qui l'on a volé des mouchoirs de poche, des cravates et d'autres menus objets pendant la fête de la ville de la Croix-Rousse sont invitées à venir les reconnaître au bureau du commissaire de police de ladite ville.

On trouvera au même bureau diverses pièces d'étoffes provenant aussi de vols. Les personnes à qui elles appartiennent sont priées de les réclamer avant l'envoi qui en sera prochainement fait au greffe.

— Une ordonnance insérée au *Moniteur* contient la nomination suivante :

« Juge-suppléant au tribunal civil de Lyon (Rhône), M. Rivoire, ancien président de la chambre des avoués de la cour royale de Lyon, en remplacement de M. Dufaut, nommé substitut du procureur du roi près le tribunal de Roanne. »

— Un accident funeste a eu lieu la semaine passée près de Givors. Quatre jeunes gens se rendaient en bateau dans une île pour y chasser. Le premier qui prit terre voulut amarrer le bateau pour l'attirer à lui; il se servit de son fusil, faisant faire à la batterie l'office de croc. Mais les deux coups partent en même temps, et la double charge, portant dans la poitrine de l'infortuné jeune homme, l'étend raide mort. La victime de cet accident était de Beaucaire.

— Nous apprenons par le *Moniteur* que plusieurs jeunes gens qui ont étudié au collège royal de Lyon viennent d'être admis à l'École Polytechnique.

— Lundi matin, de six à sept heures, la partie orientale du pont provisoire placé à la tête de la digue de Saint-Clair a été emportée avec une partie de la digue. Nous ne cessons d'avertir l'autorité sur la folle direction donnée à ces travaux, nous la signalons de nouveau; déjà nos prévisions s'accomplissent. Il sera impossible que les travaux tels qu'ils sont conçus puissent résister à la masse d'eau qu'ils sont destinés à détourner. M. l'ingénieur ne semble pas profiter des nombreux avertissements qu'il a reçus; nous ne parlons pas des nôtres, auxquels il est, nous le pensons, fort peu sensible, mais de ceux que lui donne chaque crue du fleuve depuis quatre ans. Lors de l'arrivée de M. le ministre des travaux publics, nous avons vu quelques ouvriers de plus sur la digue latérale au cours d'Herbouville et au village de Saint-Clair : cette partie des travaux, qui a été endommagée lors de la dernière crue, menace de l'être encore; qu'importe à un homme qui semble avoir pris à tâche de renouveler l'œuvre de Pénélope?  
(Réparateur.)

— Trois candidats au grade de licencié ont été examinés par la faculté des lettres de Lyon. Deux ont été jugés dignes du diplôme : ce sont MM. Véra, régent de philosophie au collège de Toulon, et Capac, chargé d'une division au collège de Lyon.

— Un arrêté récent autorise la ville de Lyon à accepter les legs de livres et manuscrits faits en sa faveur par feu M. Jean Charvin.

— Le directeur de nos théâtres a fait afficher avant-hier le prospectus pour l'année théâtrale 1842-43. Nos lecteurs connaissent déjà les noms des principaux artistes qui composent la nouvelle troupe; néanmoins nous devons mettre sous leurs yeux le cadre entier des artistes.

### Grand opéra, opéra-comique et traductions.

MM. Delahaye, premier ténor de grand opéra. — Lafaillade, premier ténor en tous genres. — Scott, deuxième ténor, premier léger au besoin. — Gaviniès, deuxième et troisième ténor. — Abadie, baryton. — Desterberg, première basse. — Castellan, première et deuxième basse. — Gagnon, deuxième et troisième basse. — Auguste, troisième basse coryphée. — André, Camille Sain, ténors comiques. — Fougère, coryphée en tous genres et des deuxièmes ténors. — Quatre coryphées-ténors. — Trois coryphées-basses. — Mmes Miro-Camoin, première chanteuse (*Damoiseau, Dorus-Gras, Anna Thillon*, etc.). — Morel, forte première chanteuse (*Falcon, Stoltz*, etc.). — Toméoni-Monachesi, première chanteuse en tous genres. — Henri, Eugénie de Pauw, deuxièmes chanteuses. — Desvignes, duègne. — Zélie Tornier, Ferdinand, utilités et coryphées. — Vingt-quatre choristes hommes et seize choristes femmes.

### Comédie.

MM. Dégrully, premiers rôles en tous genres. — Wable, premiers rôles et jeunes premiers rôles. — Fanolliet, jeunes premiers. — Gaviniès, seconds amoureux. — Cossard, premiers comiques marqués et des financiers. — Pougin, André, premiers comiques. — Camille Sain, premiers et seconds comiques. — Gagnon, des financiers. — Lamarre, raisonneurs et des pères nobles. — Charles, Esse, Rozet, utilités. — Mmes Desbrières, premiers rôles marqués. — Larché, jeunes premiers rôles. — Cossard, jeune première, ingénuités. — Eugénie de Pauw, des deuxièmes amoureux. — Tilly, soubrette. — Desvignes, caractères et duègnes.

### Ballet.

MM. Appiani, maître de ballets. — Besancenot, second maître de ballets. — Hilariot, premier danseur en tous genres. — Montassu, premier danseur demi-caractère. — Huguet, second danseur en tous genres. — Besancenot, danseur comique. — Tony, rôles mimes. — Mmes Augusta, première danseuse en tous genres. — Sigaloux, première danseuse demi-caractère. — Adèle Bazire, seconde danseuse. — Appiani, troisième et deuxième danseuse. — Flore, rôles mimes. — Seize figurants danseurs et vingt figurantes danseuses. — Seize élèves de l'école de danse.

L'orchestre a subi quelques modifications peu importantes : M. G. Hainl reste à sa tête, et MM. Cherblanc, Donjon et Alday continuent d'en faire partie.

## DÉPARTEMENTS.

Le 1<sup>er</sup> bataillon du 36<sup>e</sup> régiment d'infanterie de ligne, venant de Saint-Etienne et se rendant à Toulon, est arrivé dimanche à Valence. Il en est reparti mardi après avoir séjourné lundi. Ce bataillon est au grand complet de guerre.

— Samedi dernier, vers les trois heures du soir, un jeune soldat du 11<sup>e</sup> régiment d'artillerie s'est tout-à-coup jeté du haut du pont dans le Rhône. De prompts secours lui ont aussitôt été portés des deux rives, et cette tentative de suicide, dont nous ignorons la cause, n'a eu d'autres suites fâcheuses pour son auteur qu'un bain très-frais dans une saison déjà rigoureuse.

(*Courrier de la Drôme.*)

— On lit dans le *Sémaphore* de Marseille :

« Notre Grand-Théâtre est fermé depuis quinze jours, par suite des embarras toujours croissants de l'administration; le Gymnase lui-même, qui, grâce à la vogue des *Pilules du Diable*, a pu prolonger davantage une vie purement factice, est également fermé. De sorte qu'à cette heure le public de Marseille est complètement privé de spectacles. Un pareil état de choses devait enfin attirer l'attention de l'autorité; aussi le conseil municipal s'est-il assemblé avant-hier lundi pour délibérer sur la situation de nos théâtres. »

« Nous ignorons ce qui s'est dit dans cette séance; mais, à en juger par les résultats qui ont été annoncés, il paraît que le conseil n'a nullement reconnu l'urgence d'une réouverture immédiate, car, au lieu de prendre une mesure décisive propre à hâter une solution quelconque, il s'est contenté de nommer une commission chargée d'examiner les écritures de l'entreprise et de dresser un rapport sur l'état des choses. »

— La liste générale du jury du département de l'Isère pour l'année 1842-1843, publiée le 20 de ce mois, comprend 3,186 censitaires et 212 noms sur la deuxième liste : c'est un total de 3,398 inscriptions. Différence en plus sur 1841-1842 : 174.

## Nouvelles Diverses.

Les travaux du sauvetage du *Télémaque* continuent d'obtenir des succès lents, mais assurés. En ce moment, la coque est à un mètre seulement au-dessous du niveau de la basse mer, et est solidement maintenue dans cette position. Comme à cet endroit il y a 9 mètres d'eau, le navire ayant 6 mètres 60 centimètres de haut, il s'ensuit qu'il est soulevé de 4 mètres 40 centimètres.

Une personne digne de foi, qui arrive de Quillebeuf, a été témoin d'une expérience qui ne laisse aucun doute sur la certitude du résultat. Un homme est descendu sur le flanc du navire, l'a parcouru dans toute sa longueur et a fait quelques pas en travers, n'ayant de l'eau que jusqu'à la ceinture.

M. Taylor est en ce moment occupé à reprendre l'appareil pour agir avec plus d'efficacité, et il assure que, sous quatre jours, le *Télémaque* sera à fleur d'eau.  
(*Journal du Havre.*)

—Voici les mouvements des dix ports prussiens en 1841 (Memel, Pillau, Dantzig, Swinemunde, Wollgast, Rufenwalde, Colberg, Solpinunde, Greifswald, Stralsund) : navires danois, entrés 556, sortis 549; d'allemands, entrés 37, sortis 38; d'anséatiques, entrés 37, sortis 36; d'russe, entrés 10, sortis 9; suédois, entrés 164, sortis 160; norwégiens, entrés 370, sortis 369; anglais, entrés 709, sortis 772; hanovriens, entrés 375, sortis 377; oldenbourgeois, entrés 75, sortis 74; néerlandais, entrés 457, sortis 458; français, entrés 9, sortis 9; portugais et espagnols, entrés 1, sorti 1; italiens, entrés 3, sortis 3; américains, entrés 4, sortis 4; prussiens, entrés 2,810, sortis 2,902. Total : entrés 5,677, sortis 5,761.  
(*Gazette universelle de Leipzig.*)

## Nouvelles Etrangères.

### ÉTATS-UNIS.

Par le paquebot la *Duchesse-d'Orléans*, arrivé de New-York au Havre, nous recevons les journaux de cette ville du 8 octobre.

Nous lisons dans le *Courrier des Etats-Unis* :

« Le steamer *Medway*, arrivé de Vera-Cruz à la Nouvelle-Orléans le 27 septembre, y a apporté des nouvelles qui ont accru, loin de l'affaiblir, la gravité de celles reçues la veille de Galveston par le steamer *Merchant*. Si l'on en croit des lettres de Vera-Cruz, Campêche aurait accédé à toutes les demandes de Santa-Anna et rentrerait sous la domination mexicaine; les différends existants entre le cabinet de Mexico et celui de Washington auraient été aplanis à la satisfaction commune, et le général Almonte, l'ami intime de Santa-Anna, vient sanctionner cette réconciliation comme plénipotentiaire près les Etats-Unis. Enfin le bateau à vapeur *Guadalupe*, construit en Angleterre, s'appretait à quitter la rade de Vera-Cruz pour aller reconnaître celle de Galveston et y précéder une expédition destinée à envahir le Texas au sud par mer, tandis que le général Wolf l'envahit au nord par terre. Cette expédition maritime consisterait en deux steamers, deux bricks, trois golettes de guerre et des bâtiments de transport pour les troupes qu'on élève à 6,000 hommes. »

« Il doit y avoir dans ces rapports une très-grande exagération. »  
« A la Nouvelle-Orléans, le 28 septembre, il y avait encore six six officiers de réserve jaune. A la requête de l'avocat-général, la *Banque des Citoyens* a reçu injonction de suspendre toute émission de son papier. Cette institution est close de fait et va entrer en liquidation. »

— On lit dans le *Norfolk Herald* du 4 octobre :

« La corvette française *Circé* est partie dimanche pour les Indes-Orientales. Nous constatons avec plaisir que ce navire, appartenant à une nation qui a droit à toute notre amitié, a trouvé pour se réparer toutes les facilités désirables qui lui ont été offertes avec la courtoisie la plus empreinte par le commandant du port. »

« Les officiers de la station navale ont fait aux officiers français les honneurs de l'hospitalité nationale. La veille de leur départ, le commodore Kennedy leur a donné un magnifique bal à bord du vaisseau *Pennsylvania* qui, pour la circonstance, avait été pavoisé de mille couleurs et honoré de la présence d'une société nombreuse et fashionable. »

### ORIENT.

CONSTANTINOPLE, 17 octobre. — M. de Boutenief est arrivé trop tard pour empêcher la confirmation par la Porte du nouveau prince qui a été élu en Serbie pour remplacer le prince Michel. Il paraît qu'à son arrivée dans notre capitale tout était déjà arrêté, et l'envoyé russe n'a pu rien faire. La confirmation a été publiée par la Porte, qui a désigné Emin-Effendi, le même qui, l'année dernière, avait été déjà chargé par le sultan d'aller apaiser certains différends qui avaient eu lieu entre le prince Michel et les principaux chefs de la nation, pour aller encore en Serbie retirer la décoration de Michel et la remettre au prince Alexandre Georgevitch, en même temps qu'il lui porte le firman de sa confirmation. Ainsi, c'est un fait accompli.

Tel est le principal motif du rappel de M. Titoff, qui a été accusé d'imprévoyance dans toute cette affaire, que la Russie n'a certainement pas vu se terminer avec plaisir, puisqu'elle a été complètement mystifiée.

En revanche, M. de Boutenief a obtenu une autre victoire en faisant destituer le prince Ghika de Valachie, ce qui a eu lieu la semaine dernière. Au reste, il paraît que le retour de M. de Boutenief a été vu avec beaucoup de plaisir ici par les Turcs, qui l'estiment plus que M. Thoff. On assure qu'ils le trouvent plus traitable que ce dernier. On ne sait pas si M. Titoff retournera à Constantinople; mais ce qui paraît singulier, c'est que l'on a entendu dire à M. de Boutenief que ce ministre reviendrait ici dans trois mois. M. Titoff annonce lui-même qu'il y sera dans six, et l'on espère ne pas l'y voir avant le mois de septembre prochain. Il y a dans tous ces dires un complet désaccord.

Plusieurs conseils ont été tenus dans cette décade, et le ramazan ne porte aucun retard aux affaires, qui se traitent la nuit au lieu du jour. Le *Tairi-Bahri* et le *Messhiri-Bahri*, bateaux du gouvernement, sont partis avant-hier soir pour la Syrie. Le gouvernement y envoie 5,000 hommes de troupes pour remplacer les Albanais qui vont être transférés

**Méhékar.**  
 Méhékar-Pacha, ex-ministre des affaires étrangères, vient d'être nommé ambassadeur de la Porte à Vienne, en remplacement de Akif-Effendi, dont la démission a été acceptée par le sultan.  
 Méhékar-Pacha, ex-gouverneur des Dardanelles, a obtenu du sultan la permission de retourner à la capitale de Magnésie où il avait été exilé. Akif-Effendi, ci-devant gouverneur de Nicomédie, qui était exilé à Brousse, a obtenu la même faveur.  
 Méhékar-Effendi, nommé en dernier lieu membre du conseil de justice, a été réintégré dans son grade de mufti et reprend son titre de pachà ; on prétend qu'il ne tardera pas à obtenir un poste dans la capitale.  
 Le sultan a envoyé à Mustapha-Pacha, le séraskier qui a été envoyé en Syrie, l'autorisation de retourner à Constantinople par l'un des bateaux à vapeur qui sont partis avant-hier pour aller porter des troupes à Beyrouth.  
 Le directeur des poudrières part aujourd'hui pour se rendre en Angleterre. Il est autorisé par le gouvernement à faire l'emplette des machines nécessaires aux fabriques de drap que l'on construit.  
 Mustapha-Pacha, gouverneur de Candie, a reçu du sultan l'autorisation de retourner dans cette île. Un bateau à vapeur sera mis à sa disposition pour le conduire en Crète.  
 Dans une espèce d'ouragan qui a éclaté ici le 9 de ce mois, il s'est perdu quelques bateaux.

**GRÈCE.**

**SYRA, le 11 octobre.** — Samedi, à onze heures du matin, le pyroscaphon hellénique à bord duquel voyagent le roi et la reine a fait son entrée dans le port au retentissement de l'artillerie. Tous les navires étaient parés, la population témoignait son allégresse par des acclamations répétées. Les principales autorités se rendirent immédiatement à bord ; après, LL. MM. vinrent descendre à la maison de M. Christodoulos qui avait été préparée pour les recevoir. Deux arcs de triomphe élevés sur le passage du couple royal qui traversa la foule empressée dont les vivats retentissaient de toutes parts. Arrivé dans la maison de M. Christodoulos, le roi a paru au balcon, tenant la reine par la main ; les acclamations ont alors redoublé et ont paru faire une vive impression sur les augustes hôtes. Les réceptions commencèrent aussitôt : nous mentionnerons particulièrement celle de M. Jean Rhally, président de la chambre de commerce, à qui le roi a demandé des renseignements sur l'émigration des Ipsariotes et sur la loi de douane, en l'informant que l'objet de sa présence à Syra était de recueillir à ce sujet les observations du commerce. Sur le premier objet, M. Rhally n'a rien dit de plus que ce qui a été publié dans l'*Observateur*. Touchant la loi de douane, il a exposé à S. M. différentes considérations qui ont paru captiver toute l'attention du monarque, et il a rappelé qu'un rapport de 57 pages avait été adressé au gouvernement par la chambre de commerce de Syra. Au grand étonnement de tout le monde, le roi a répondu qu'il n'en avait pas connaissance ; mais qu'à son arrivée à Athènes il se le ferait présenter. M. Rhally s'est ensuite retiré. Bientôt après, il a été appelé par S. M. pour ajouter de nouveaux renseignements à ceux qu'il avait déjà donnés. En même temps, une députation du commerce de Syra, composée de MM. Galati et Polémis, a été admise à présenter au roi une pétition signée par un grand nombre de négociants, à l'effet d'obtenir de la sollicitude du monarque une réforme complète de la loi de douane. Pendant les réceptions, les acclamations de la foule réunie sous les porches de la maison où se trouvaient LL. MM. appellèrent à différentes reprises le roi et la reine, qui daignèrent céder à cette manifestation en se montrant plusieurs fois au peuple. L'émotion de la foule était de nature à ravir le cœur de LL. MM. Les principaux fonctionnaires et le président de la chambre de commerce furent invités à s'asseoir à la table royale ; au dessert, le roi et la reine se sont de nouveau montrés au balcon, où les mêmes acclamations les ont accueillis. Avant le dîner, le roi et la reine sont montés dans la vieille ville, escortés d'une partie de la population portant des flambeaux ; puis, vers onze heures du soir, le couple royal s'est embarqué pour Athènes. (*Observateur grec.*)

**SUISSE.**

Si rien n'est changé ici sous le rapport clérical, rien n'est changé non plus quant à la marche gouvernementale. On se rappelle les efforts laïcs et persévérants faits sous l'ancien ordre de choses par un honorable docteur, M. Gosse, pour obtenir l'émancipation des israélites résidant sur le canton. Ces efforts n'ont pas été couronnés de succès, et l'on espérait que du moins la révolution de 1841 profiterait à la tolérance religieuse comme à l'égalité politique. Cependant les israélites se sont bornés à demander que leur culte pût être célébré dans la ville de Genève. La demande en a été adressée le 14 octobre au conseil-d'état ; il y avait lieu d'espérer qu'elle serait accueillie. Eh bien ! point du tout ; il y a été répondu, le 24 du même mois, par un refus formel, bien qu'elle eût été faite au nom de la communauté israélite, dont la plupart des familles, qui demeuraient à Carouge, habitent maintenant dans la ville de Genève.  
 Cette décision du nouveau conseil-d'état ne peut s'expliquer que par le mauvais vouloir que les membres de la coterie montrent généralement envers les Français. Tous les israélites résidant sur le canton de Genève sont ressortissants de France ; et alors, si l'on compare la manière dont leurs cotéligionnaires sont traités dans ce royaume à celle qui vient de se manifester à Genève par le refus que nous signalons, combien la différence entre la conduite des deux gouvernements est frappante ! En France, le culte israélite est, aussi bien que les deux autres, entrepris par l'état ; dans beaucoup de communes, des écoles juives sont établies à la charge du budget. Bien plus, cette année, trois députés israélites ont été nommés dans des localités où cependant les électeurs de cette religion sont peu nombreux.  
 Et, sans aller chercher à l'étranger des exemples de tolérance, nous en avons dans le canton de Vaud, à Avenches. Cette ville a fait don aux israélites d'un terrain pour leur cimetière. Il n'est donc que trop vrai, un nationalisme étroit, joint à un sentiment d'intolérance reproché jusqu'à ce jour, et injustement en ce cas, aux seuls catholiques, devient de plus en plus dominant dans le canton.  
 Le progrès imprimé aux institutions n'a point encore pénétré dans le gouvernement. C'est un malheur, car cela nous dit que la tâche des amis de la réforme n'est point accomplie et que pour eux l'heure du repos n'a point encore sonné. (*Journal de Genève.*)

**VARIÉTÉS.**

**Fragments Philosophiques.**

**ESPRIT ET MATIÈRE (1).**

Sois certain que ce n'est pas toi qui es mortel, mais ce corps ; car tu n'es point ce que tu parais être par cette forme extérieure.  
 C'est l'esprit de chacun qui constitue son être, et non cette figure qu'on peut montrer avec la main.  
 (PENSÉES DE MARC-AURÈLE.)

I. — Il y a dans l'homme deux substances distinctes, différentes dans leurs principes, dans leurs procédés et dans leur fin. L'une de ces substances est étendue, solidifiée, palpable, douée de sensibilité ; l'autre agit en dehors des sens, sans qu'on puisse saisir la nature de ses opérations et constater en vertu de quelles lois organiques elle accomplit ses actes. Quoi qu'on ait fait pour y parvenir, on n'a jamais déterminé clairement où réside le siège de la pensée. Ce que l'on sait, c'est que l'homme pense. On n'a pu établir non plus d'homogénéité entre la pensée et le corps, entre les perceptions de l'esprit et les sensations. S'il y avait identité, ou plutôt si l'homme n'était pas, ainsi qu'on l'a sagement dit, une intelligence servie par des organes, l'accord le plus parfait régnerait entre ses résolutions et ses desirs, entre ses actes et ses inspirations. Cet accord n'existe pas ; les organes se re-

bellent fréquemment contre l'intelligence, ils finissent parfois par la dominer et l'asservir ; toutefois elle ne cesse pas pour cela d'avoir ses aspirations et de garder son existence propre.

II. — « Nous vivons par l'esprit. »  
 Nous parlons de l'avenir, et souvent nous pouvons le prévoir ; nous fouillons le passé, nous le reconstituons par la pensée ; par l'imagination, nous errons au milieu de mondes fantastiques, nous modifions les êtres que nous avons perçus ; enfin nous agissons intellectuellement sur tous les faits qui nous sont connus, sans tenir compte ni du temps, ni de l'espace, ni de la matière. Quand cette œuvre toute spirituelle s'accomplit en nous, nous ne songeons ni à la faiblesse de notre être, ni à la courte durée de notre existence ; notre corps devient un instrument passif. Nous broyons, nous manipulons la matière à notre gré : que nous importe son étendue, sa force de résistance ? Est-ce que nous sommes entravés pour cela ? Dès que l'esprit fonctionne, il prend peu de souci du corps. S'il est inerte, il le sait à peine ; s'il se meut, il n'en suit pas moins ses combinaisons : il obéit à sa destination, qui est de gouverner ; aussi a-t-il la puissance de s'abstraire, quoique résidant dans ce corps, et de l'absorber à ce point, qu'il le fait céder à ses prescriptions.

Ce travail si énergique de l'esprit, que serait-il s'il n'arrivait à se produire par des actes ? On pourrait en quelque sorte le regarder comme superflu. Mais sa puissance ne peut pas rester enfouie, il est de sa nature de se manifester, et c'est en se faisant le moteur de nos actes corporels qu'il prouve sa prépondérance. L'agent visible, c'est le corps qu'il pousse à son gré, sans s'arrêter devant les obstacles les plus essentiels : quand il commande l'action, l'agent visible entre en action, au risque de se heurter contre d'autres corps, contre d'autres êtres organisés, et de se briser.

III. — Si l'homme n'était pas un être doué d'intelligence, il n'aurait que des instincts ; sa nature serait soumise à des lois fixes et immuables dont il ne pourrait pas s'écarter ; ses mœurs seraient partout semblables, ses constructions identiques. Le castor ne bâtit pas sa demeure de diverses manières ; le nid de l'hirondelle est toujours fait de même. Qu'importent le temps, les lieux ? Les animaux n'ont qu'une méthode, parce qu'ils n'obéissent qu'à l'instinct qui est en eux. Est-ce que leurs mœurs sont modifiables ? Quoi que vous fassiez, vous ne pouvez pas les empêcher d'obéir à leurs lois organiques.

Il n'en est pas de même de l'homme. Ses mœurs varient selon les climats, selon les besoins qu'il a à satisfaire ; il lutte partout contre les obstacles qui s'opposent à son bien-être. Il vit de la pêche, de la chasse, des produits naturels de la terre ; il y a autant de variétés dans ses appétits que dans ses moyens de les satisfaire. C'est qu'il a en lui la puissance de comparer, de juger et de vouloir ; c'est qu'il sait expérimenter les choses tout aussi bien que les découvrir ; c'est que pour lui rien n'est repoussé *a priori* ; c'est qu'il faut qu'il sache ce que chaque objet contient de substances nutritives, de quelle manière il peut l'utiliser. Voilà ce qui le distingue essentiellement des êtres qui ne sont pas doués comme lui de la faculté de penser, qui ne peuvent rien inventer, rien modifier, dont les espèces se maintiennent à travers les siècles dans les mêmes conditions, parce qu'en eux la matière organisée domine l'être tout entier, parce qu'ils sont soumis à des lois fatales qu'ils ne songent pas même à changer ; n'ayant pas la prescience des faits, ils n'agissent que par voie de sensations. Si l'homme ne se conduisait que par les sensations, quoique mieux organisé que les animaux les plus intelligents, il ne les dépasserait guère dans ses actes et dans ses coutumes.

IV. — Les oiseaux sauvages traversent d'immenses contrées aux mêmes époques ; les lions, les léopards n'abandonnent pas leurs vastes et brûlantes forêts ; les reptiles se complaisent toujours dans les lieux qui les ont vus naître, et leurs pérégrinations sont des faits exceptionnels. En est-il de même de l'homme ? Le globe lui appartient tout entier, il y domine sans partage ; en tous lieux il laisse des traces de son intelligence. L'animal, qui n'a que des instincts et des habitudes, agit sur la matière sans initiative, sans libre arbitre ; lui, au contraire, agit par elle et sur elle en souverain.

V. — Opposez matière à matière, vous pourrez bien en faire sortir du mouvement, mais un mouvement continu, coordonné d'après la même loi ; jamais vous n'obtiendrez un mouvement libre et spontané. Ce qui fait le mouvement régulier et déterminé, c'est la force dirigeante qui sait tout prévoir et calculer, qui combine à l'avance les forces et les résistances, et qui sait ce qu'on peut obtenir par l'emploi de procédés et d'appareils ingénieusement employés.

VI. — La matière organisée tend au repos ; elle ne veut de mouvement qu'à condition d'en recevoir des jouissances immédiates. Ainsi, mon estomac me pousse à manger ; mes oreilles aiment à entendre des sons harmonieux ; mes yeux sont avides d'un bel effet de lumière. Dans toutes ces aspirations, je veux satisfaire des besoins plus ou moins impérieux ; ils ne seraient pas suffisants pour déterminer en moi un mouvement continu, excentrique, en dehors de mes habitudes et de mes relations. Cependant nous voyons chaque jour des hommes que la faim ne préoccupe pas briser tout-à-coup avec leurs habitudes, quitter leur patrie, leur famille, leurs amis pour se joindre à quelque entreprise périlleuse, assister à quelque découverte de la science. Par la volonté, ils arrivent à faire taire en eux tous les sentiments les plus vifs. Cette volonté où a-t-elle sa source ? dans la pensée. Pourquoi la pensée les a-t-elle ainsi poussés à rompre avec leurs habitudes, à se mettre en révolte contre leurs sens, contre leurs affections ? N'est-ce pas qu'elle s'est trouvée dominée par un besoin immatériel, qu'elle a été saisie d'une inspiration toute spirituelle ? car c'est contre la matière, contre les sens, contre les habitudes qu'elle a lutté avec succès et sans utilité directe pour elle. Enfin l'esprit a préparé l'action et a mis à néant toutes les répulsions. Il a dit au corps : Marche, et le corps a obéi.

VII. — Nous aimons à percer les mystères de la nature, à conserver les traditions du passé, à interroger les plus mystérieuses traces des générations qui nous ont précédés ; nous voulons accumuler sciences sur sciences ; nous avons un besoin incessant de savoir et de connaître. Si nous n'étions que pure matière, si nous ne vivions que par les sens, il nous importerait peu de tout savoir ; nous n'aurions guère plus de souci des générations couchées dans leurs sépulcres depuis des siècles que des générations qui doivent nous suivre ; nous renfermerions toutes nos pensées dans la vie présente ; nous n'étendriions pas nos efforts à toutes choses ; on ne nous verrait ni soulever la poussière des vieilles chroniques, ni aimer à nous asseoir sur les ruines de Palmyre ; nous regarderions sans émotion toutes les antiquités romaines et germaniques.

VIII. — Une force occulte nous entraîne et nous pousse à travers les sentiers de la science ; elle nous relie par nos actes non à la vie de notre époque, mais à la vie des époques passées ; elle nous fait

procéder comme élément inhérent au grand tout, comme n'ayant ni passé, ni présent, ni avenir, comme vivant éternellement et participant tout à la fois du passé, du présent et de l'avenir, c'est-à-dire de l'éternité.

Cette participation à la vie passée, présente et future, à qui l'homme la doit-il ? Est-ce à l'esprit ou à la matière ? est-ce à des sensations, à des perceptions en dehors des sens, à des intuitions spirituelles ? La matière est tangible ; tous ses effets sont calculables. L'esprit n'est pas tangible ; aussi ne peut-on calculer ni ses résolutions ni ses perceptions. Avec la matière organisée et animalisée, on ne peut comprendre la perception des objets que dans des limites restreintes : à telle distance d'un objet j'en saisis la forme ; augmentez cette distance, la forme m'échappe ; augmentez-la davantage, et je ne peux plus saisir ni la forme ni l'objet. L'action des sens est finie, ils ont donné tout ce qu'ils pouvaient donner, tandis que l'action de l'esprit commence à se révéler clairement, car elle me fait garder le souvenir de l'objet perçu ; je sais sa forme, son étendue, et je puis désormais faire passer à l'état d'idée conservée la perception fugitive qui a été soumise à mon attention.

IX. — « L'esprit de l'homme, a dit Sénèque avec raison, se plaît à parcourir l'infini. Il ne connaît d'autres bornes que celles de Dieu même ; l'univers est sa patrie, tous les âges sont de son ressort. Le génie mesure les siècles et unit les choses divines et humaines. »

Sénèque a dit vrai en parlant de cette union qui se fait par l'esprit des choses divines et humaines, car sans l'esprit jamais la sensation n'aurait produit la pensée de Dieu, c'est-à-dire qu'elle ne se serait jamais élevée à la contemplation des choses célestes, qu'elle n'aurait jamais songé à étudier ni l'harmonie ni le cours des astres, à rechercher enfin la raison des choses d'ici-bas et des choses en dehors de notre terre. L'homme n'a pas inventé l'idée de la divinité ; il n'a pas créé le spiritualisme, il en a compris la réalité par les révélations mêmes de l'esprit : cela est incontestable.

Le spiritualisme ne pouvait pas s'inventer : à quoi bon cette addition à la constitution de l'homme ? Est-ce qu'il n'aurait pas pu se rendre un compte exact de ses sensations ? Est-ce que nous ne le faisons pas ?

Ce qui nous a étonnés, c'a été l'action de notre pensée et l'action de notre conscience. En nous scrutant, nous avons vu un ordre de faits en dehors de notre organisation matérielle ; nous avons saisi des résultats qui ne pouvaient être produits par la matière, et nous avons de là été amenés à dire : Il y a dans l'homme deux substances : l'une que nous apprécions, dont nous voyons clairement les développements, la durée, la fin, dont nous savons la force, dont nous connaissons les besoins ; mais l'autre, dans ses aspirations, va souvent contre les lois de la matière, les brise même à son gré. En elle nous ne voyons rien de limité ; en elle nous trouvons un principe actif, multiple, complexe, varié dans ses combinaisons, dans ses phénomènes ; tout ce qui vient de ce principe tend à la domination de la matière. Ce n'est donc pas la même substance, car il y aurait identité dans les tendances, dans les phénomènes, et cette identité n'existe presque jamais ; on peut même dire avec raison qu'il y a chez l'homme presque toujours lutte constante entre l'esprit et la matière.

X. — Pour se convaincre de l'essence immatérielle de l'esprit, de sa puissance, il faut étudier avec attention les œuvres générales de l'humanité et le travail des sociétés. N'est-ce pas vraiment chose admirable de voir des millions d'hommes régis par les mêmes lois, se réglant par les mêmes usages, façonnés aux mêmes mœurs, parlant la même langue, et agissant dans des circonstances solennelles avec spontanéité et harmonie ? Cependant tous ces hommes ont des intérêts divers, des positions distinctes. Qui fait donc qu'ils soient ainsi prêts à agir avec tant de simultanéité ? C'est qu'ils sont tous mus par des idées de patrie, de religion ; c'est que, lorsqu'ils voient ces idées menacées, ils sentent qu'on va porter atteinte à leurs plus nobles sentiments, à leurs plus saintes affections, et, d'un commun accord, ils se lèvent pour les préserver. Ce qu'il faut bien reconnaître, c'est que les nations se montrent d'autant plus disposées à d'énormes sacrifices de sang et d'argent, qu'elles se sentent plus menacées dans leurs croyances morales et religieuses.

XI. — L'ordre social est certes vicieux sous beaucoup d'aspects ; le dissimuler serait puéril. Quoi qu'il en soit, malgré ce qu'il comporte en lui de défectueux, il est difficile, en contemplant le mouvement d'une grande cité, son agitation fébrile, ses rouages infinis, de ne pas admirer le principe d'ordre qui y règne, le sentiment général d'équité qui y domine, et de ne pas être étonné de la facilité avec laquelle les faits les plus complexes s'y accomplissent.

Quand la force vient s'y montrer brutalement, elle s'y trouve bientôt mal à l'aise, sans appui moral, et l'ordre, étayé sur la justice, finit par reprendre la prépondérance.

Le principe d'ordre, c'est-à-dire de sécurité pour tous dans les relations de la vie, de protection pour les personnes et pour leurs propriétés, est le fond de toutes sociétés ; c'est la base fondamentale sur laquelle elles s'appuient. Mais pour que l'ordre soit régulier et sérieux, il faut qu'il résulte de l'équité ; autrement la sécurité de chacun est compromise, et la force brutale, quel que soit son déguisement, n'en est pas moins sentie et comprise ; par conséquent l'ordre qu'elle veut fonder manque de solidité.

D'où vient dans l'homme ce besoin d'ordre qui lui en fait percevoir les véritables conditions ? Ce n'est pas de la matière assurément, car par le règne de la force elle a tout autant de chances de jouissances que par le règne de l'équité ; elle peut même, au milieu des perturbations sociales, rencontrer des jouissances d'orgueil, de débauche, qui ne peuvent pas se trouver avec le maintien de la sécurité de chacun. C'est donc l'esprit qui a le sentiment de l'ordre, de l'harmonie, et qui possède le principe d'équité ; car, combinez la matière de quelque manière que ce soit, vous ne pourrez pas plus lui trouver l'aptitude harmonique que l'aptitude du juste, que l'aptitude de pouvoir scruter dans les siècles passés, planer sur tous les faits présents et entrevoir les conséquences ultérieures qui peuvent un jour en surgir.

Les appétits grossiers, les passions libidineuses viennent de la matière : qui les règle ? l'esprit ; qui les épure ? l'esprit. C'est par lui que les hommes les plus excentriques sont ramenés à se conformer aux règles générales, que les natures les plus violentes sont dominées, que les différends qui naissent à chaque instant sont amoindris, réglés, et que la société a des règles fondamentales de conduite.

XII. — Avec quel levier les réformateurs sapent-ils les mauvaises lois, redressent-ils les mœurs ? est-ce avec la force ou avec la pensée ? Quand la force vient à eux, c'est comme auxiliaire ; mais comment ont-ils procédé ? n'est-ce pas en s'adressant aux esprits ? n'est-ce pas en les éclairant sur les besoins nouveaux des sociétés, sur les vices qui les affaiblissent et compromettent leur existence ? Jamais réforme politique, religieuse ou sociale ne s'est produite

(1) Extrait d'un ouvrage inédit sur la loi morale.

sans l'action de la pensée; à elle l'initiative de toutes les transformations sociales, à elle la perception de la mesure dans laquelle ces transformations peuvent s'effectuer. Et que sont-ils ces hommes qui préludent ainsi à la régénération? presque toujours pauvres et obscurs. Pour moyen d'action ils n'ont que l'intelligence. Contre eux les puissants, les détenteurs des richesses publiques et des forces organisées, les grands manipulateurs de la matière, les effrénés sybarites. Eh bien! ils ne sont pas effrayés pour cela de la lutte; ils l'acceptent en s'appuyant sur le vrai et le juste qui leur sont révélés par l'esprit. Les heureux du monde peuvent bien voir souvent les maux qui minent les sociétés; mais, placés dans des conditions de luxe et de plaisirs faciles, leurs intelligences percent difficilement les enveloppes qui les ceignent. Les modulations fantastiques de la matière, leur reflet affaiblissent la force intuitive qu'ils ont reçue de Dieu; puis les sens, alléchés par des séductions sans cesse renouvelées, finissent par entraver le travail de l'esprit et par en obscurcir les inductions: c'est ce qui fait l'infériorité des détenteurs des forces et des richesses publiques; c'est ce qui fait qu'aux prises avec les réformateurs et leurs sectaires, ils succombent souvent. Chez les uns se rencontrent les habitudes de vivre par les sensations; chez les autres les sensations sont rares et primées par les forces spirituelles. Comme l'esprit, ainsi que nous l'avons déjà établi, finit toujours par dominer la matière, rien d'étrange dans la victoire des idées nouvelles sur les choses existantes, c'est-à-dire des réformateurs sur les conservateurs.

Leurs convictions les guident; elles les excitent et les grandissent; elles leur donnent le don des langues.

C'est-à-dire qu'elles donnent à leurs paroles force et grandeur; c'est ainsi qu'ils brisent les vieilles constitutions, modifient les antiques croyances, enterrent des préjugés qu'on croyait à jamais enracinés. Autour d'eux ils n'ont cependant pas de légions; pour places fortes ils n'ont souvent que des caves ou des rochers. Les maîtres des armées qui ont entre les mains la balance de justice, qui possèdent des trésors immenses, qui prélèvent de lourds impôts sur les populations, tremblent au milieu de leurs gardes, et ils semblent pressentir que les temps sont venus de régler plus équitablement les choses de ce monde.

Non, non, l'homme n'est pas un être purement matériel, une machine bien organisée et n'agissant que par des sensations; ce n'est pas avec de pareils ressorts que Pierre l'Ermite aurait pu précipiter l'Occident sur l'Orient, et lui, pauvre prêtre, entraîner à la suite de la croix les rois comme les chevaliers, les vassaux aussi bien que les hauts et puissants barons. C'est par la pensée qu'il les a saisis, émus, entraînés; car, dans les croisades, l'idée de conquête, c'est-à-dire l'idée matérielle, était secondaire, tandis que l'idée de venger les injures faites aux croyances chrétiennes était dominante. (La suite au prochain numéro.)

Le Gérant responsable, B. MURAT.

A l'approche de la saison froide et humide, nous n'hésitons pas à recommander de nouveau le SIROP DE DIGITALE de M. Labeillon, pharmacien à Paris, que les médecins les plus distingués prescrivent avec le plus grand succès dans le traitement des *hydropisies* essentielles ou symptomatiques d'une affection du cœur, contre les palpitations et oppressions,

ainsi que contre les rhumes, toux opiniâtres, et les asthmes et catarrhes chroniques.

Pharmaciens dépositaires: Lyon, Vernet, place des Terreaux, et à la pharmacie des Célestins; Lardet, rue de la Préfecture; Tarare, Michel, Villefranche, Ayot; Saint-Symphorien-sur-Coise, Briand; Neuville-sur-Saône, Edant; Thizy, Bouvier; Bourg, Béraud, Hoste; Genay, Giro; Mâcon, Lacroix; Chalon-sur-Saône, Issartel, Paquelin; Roanne, Mercier; voye, place Lafayette; Viron, Delange; Valence, Reboulet; Tournon, l'hospiçe.

M. Romain Gaullier a l'honneur de prévenir MM. les tailleurs sou-scripteurs à son ouvrage intitulé

**L'ART DU TAILLEUR**

Enseigné à l'aide d'un toisé anatomique et de plans d'études en grandeur naturelle,

que, vu le perfectionnement qu'il met à ses tableaux comme devant être encadrés, sa première livraison, annoncée pour le 1<sup>er</sup> novembre, ne pourra paraître que dans le courant du présent mois.

Les personnes qui désiraient acheter un fonds de tailleur des mieux achalandés, faisant pour 45,000 francs d'affaires, peuvent s'adresser chez le professeur, rue Luizerne, 3, à Lyon.

Pour guérir promptement les maladies de poitrine, telles que rhumes, toux, catarrhes, asthmes, coqueluches, enrouements, il n'y a rien de plus efficace et de moitié moins cher que toutes les autres, par boîtes de 60 c. et de 1 fr. 20 c., rue Saint-Jean, 30, et VERNET, place des Terreaux, 13; à Saint-Etienne, CHERMEZON, rue de la Comédie; à Chalon-sur-Saône, POUCHER, confiseur, Grande-Rue, 36, et à Genève (Suisse), ROZIER, Grande-Rue, 4.

Etude de M<sup>e</sup> Brun, avoué à Lyon, rue Tramassac, n<sup>o</sup> 2.

Le samedi vingt-six novembre 1842, de dix heures du matin à midi, il sera procédé,

En l'audience des criées du tribunal civil de Lyon, AU PALAIS DE JUSTICE,

A LA VENTE ET ADJUDICATION DÉFINITIVE en quatre lots sans enchère générale, devant ledit tribunal,

DE DIVERS IMMEUBLES

Situés sur la commune de Chaponost, canton de Saint-Genis-Laval (RHONE).

Cette vente est poursuivie à la requête de M. Jean-Claude Duzéa aîné, propriétaire et fabricant de velours, demeurant en la commune d'Oullins, ayant pour avoué M<sup>e</sup> Brun, exerçant en cette qualité près le tribunal civil de Lyon, où il demeure, rue Tramassac, 2;

Contre les mariés Jean-Pierre Guillot et Pierrette Pélisson, son épouse, demeurant ensemble en la commune de Chaponost.

Les mises à prix seront, savoir :

Pour le premier lot, composé d'un petit domaine avec bâtiments d'habitation, cour, jardin, verrière et trois fonds, dont un en nature de terre et pré, un en nature de terre labourable et bois taillis, et un en nature de terre, de cinq mille cinq cents francs; ci . . . . . 5,500 fr.

Pour le second lot, consistant en fonds en nature de pré et vigne, de mille francs; ci . . . . . 1,000 fr.

Pour le troisième lot, qui est un fonds en terre labourable et vigne, de mille francs; ci . . . . . 1,000 fr.

Et pour le quatrième lot, consistant en terre labourable et vigne, de trois mille cinq cents francs; ci . . . . . 3,500 fr.

S'adresser, pour les renseignements, audit M<sup>e</sup> Brun, avoué. (2358)

ETUDE DE M<sup>e</sup> DUGUÉY, NOTAIRE, RUE DU PLAT, 2, MAISON DU PALAIS-ROYAL.

VENTE VOLONTAIRE, AUX ENCHÈRES,

D'UNE MAISON de construction récente.

Située à la Guillotière, quartier du Plâtre, rue de Vaudrey,

ET D'UNE BARAQUE.

EN BOIS ET PLATRE EN DÉPENDANT.

Le revenu annuel est de 1,340 francs, net d'impôt.

Elle sera adjugée sur la mise à prix de 22,000 fr., le mardi 8 novembre 1842, à midi, en l'étude et par le ministère de M<sup>e</sup> Duguéy, notaire à Lyon, chargé de traiter de gré à gré avant le jour de l'adjudication, et dépositaire des titres de propriété ainsi que du cahier des charges. (4602)

ETUDE DE M<sup>e</sup> MORAND, NOTAIRE A LYON, PLACE DES CORDELIERS ET RUE DE LA GERBE, 14.

A VENDRE,

A CINQ POUR CENT NETS DE REVENU, EN TOTALITÉ OU EN DEUX PARTS DISTINCTES,

UNE MAISON

Située à Lyon, dans un quartier bien central, Du prix de 92,000 fr. (5099)

A vendre pour cause de décès.

L'HOTEL DES BATEAUX A VAPEUR pour les voyageurs, quai de Bondy, n. 142, en face du pont Saint-Vincent, à Lyon.

S'y adresser, pour traiter, au sieur Bouveret, neveu et héritier du sieur Goumet, décédé. (275)

A vendre.

UNE BRASSERIE DE BIÈRE bien achalandée, dans une ville à quarante-huit kilomètres de Lyon, d'une population de 30,000 habitants. Le vendeur donnera toutes facilités pour le paiement.

S'adresser chez M. Kupper, au café des Deux-Maisons, place Bellecour, 5. (269)

A vendre.

APPAREILS BREVETÉS, fonctionnant sans coups de pompe, pour fabriquer à la minute des eaux et des limonades gazeuses, supérieures à celles que l'on obtient par les anciens systèmes.

S'adresser à M. Billot, pharmacien, place Saint-Vincent. (270)

PASSAGE DE L'HOTEL-DIEU. AVIS.

GRAND RESTAURANT.

Le nouveau propriétaire de ce vaste établissement, faisant appel à la juste appréciation de MM. les Lyonnais et des étrangers de passage en cette ville, les prie de se souvenir que la réouverture date du 4 septembre.

M. PACHE persévère dans ses promesses en ne quittant pas ses fourneaux. (5675)

Sève de Médoc.

Cette préparation donne aux vins le parfum du vin de Bordeaux et la propriété de se conserver. (7626)

Pâte Epilatoire.

Elle enlève parfaitement le poil et le duvet sans altérer la peau. — Chez VERNET, pharmacien, place des Terreaux, 13. (7172)

**MALADIES SECRÈTES.**

SIROP VÉGÉTAL DE SALSEPAREILLE.

Ce Sirop est approuvé des académies de médecine, comme le plus puissant dépuratif de la masse du sang, favorisant promptement la sortie des virus dartreux et vénériens, indispensable après l'usage du mercure dont il détruit totalement les traces; spécifique le plus actif, le plus certain et le plus prompt contre les acrétes et toutes les maladies qui ont leur siège dans le sang, telles que scrofules, scorbut, gales, boutons, et toutes les maladies de la peau, engorgement des glandes et des articulations, rhumatisme, goutte, les fleurs blanches des femmes, et contre les écoulements récents ou invétérés, et il est prouvé par l'expérience que deux bouteilles procureront une guérison radicale. — Prix: 8 fr. et 4 fr. la bouteille.

La public est prié de ne point confondre ce précieux médicament avec tous les autres remèdes de ce genre annoncés en termes pompeux, et dont le prix vil pourrait séduire bien des gens dont tant de charlatans exploitent si effrontément la crédulité. Les nombreuses guérisons obtenues par l'usage de ce Sirop en font le plus bel éloge.

On fait des envois. (Affranchir et joindre un mandat sur la poste.)

Chez Courtois, ancien pharmacien des hôpitaux civils et militaires, place des Pénitents-de-la-Croix, près la Banque. A Vienne, chez M. Mouret fils, épicière, rue Marchande. — A Grenoble, chez M. Déchenaux père, quincaillier, Grande-Rue. — A Mâcon, chez M. Charpentier père, libraire, rue des Selliers. — A Saint-Etienne, chez M. Monestier, épicière, rue Royale, 1. — A Villefranche, chez M. Roset, confiseur. — A Genève, chez Buvelot, pharmacien, quai des Bergues. — A Rive-de-Gier, chez M. Marrel, quincaillier, grande rue Pallou. (7158)

PHARMACIE A LYON, RUE PALAIS-GRILLET, N<sup>o</sup> 23.

**RHUMES, ASTHMES, CATARRHES.**

Sirop pectoral et calmant de Stœchas d'Arabie.

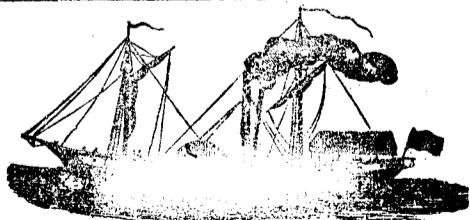
Ce Sirop possède au plus haut degré les qualités toniques, incisives et fondantes. On l'emploie avec succès contre les maladies de poitrine, telles que Asthmes, Toux sèches, Oppressions, Aphonie de la voix, Catarrhes bronchiques et pulmonaires, Crachements de sang, Coqueluche. Il facilite la digestion et entretient la liberté du ventre en évacuant la Bile et les Glaires; il réussit également dans les Affections nerveuses et les Faiblesses d'estomac. — Prix: 2 f. 50 c. le flacon. En dépôt à SAINT-ETIENNE, à la PHARMACIE CHERMEZON, rue de la COMÉDIE. (4742)

AVIS.

ALCOVERRO, officier supérieur espagnol, continue d'enseigner la langue espagnole. Déjà plusieurs élèves formés par ses soins ont su, après deux mois de leçons, traduire et parler cette langue avec assez de facilité. De tels succès sont la meilleure garantie de l'efficacité de sa méthode. Dans le haut commerce on sent tous les jours la nécessité de connaître la langue espagnole, qui est parlée dans la plus grande partie de l'Amérique. — S'adresser, pour traiter de gré à gré, rue du Bois, 15, au 2<sup>e</sup>, porte à droite. (267)

Hygiène. --- Médecine.

Le SOMNAMBULE FERDINAND CUNY, qui voit les MALADIES dont sont affectés les MALADES, soit en les touchant, ou quel que soit leur ÉLOIGNEMENT, donne des CONSULTATIONS (sous la direction d'un médecin) tous les jours, chez M. POSSIN, place des Terreaux, n. 6 et 7, au 4<sup>e</sup>. (249)



**LE CYGNE,** SUPERBE BATEAU A VAPEUR NEUF.

PART DE LYON POUR CHALON TOUS LES JOURS PAIRS.

Du 1<sup>er</sup> au 10 novembre, à 7 heures du matin.

Les passagers trouveront, à bord de ce beau bateau d'une marche supérieure, des aménagements riches, élégants, vastes et commodes. La propreté et la bonne tenue le recommandent à la préférence de MM. les voyageurs qui veulent être bien et aller vite. (6866)

Avis aux Amateurs du Tir.

Dimanche 6 novembre, un prix de 50 à 500 fr., selon le nombre des tireurs à la cible, sera décerné aux plus adroits. Cet assaut aura lieu à la Demi-Lune, à midi précis, chez M. Baudrand, marchand de vin. (271)

A affermer de suite

BAINS DU RHONE.

S'adresser, pour connaître les conditions de la ferme, à M. J. Dupasquier, place de la Miséricorde, n. 12. (266)

SEUL DÉPOT

A Lyon, chez M<sup>me</sup> veuve RAVY, rue Puits-Gaillot, 7<sup>o</sup>

DES ARTICLES RENOMMÉS

DE LA MAISON ROUSSEAU DE PARIS.

L'EAU DORÉE, qui teint réellement sans préparation, de suite et pour toujours, les cheveux et les favoris en toutes nuances.

LA POMMADE GRECQUE, qui arrête immédiatement la chute des cheveux et les fait pousser en peu de temps.

L'ÉPILATOIRE DU SÉRAIL, qui fait tomber les poils du visage ou des bras en dix minutes, sans altérer aucunement la peau.

LA CRÈME DE TURQUIE, qui blanchit à l'instant même la peau la plus brune.

L'EAU DE TURQUIE, qui efface les rousseurs et toutes les taches du visage.

L'EAU ROSE DE LA COUR, qui rafraîchit le teint, lui donne un coloris vil et naturel: on peut se laver le visage sans qu'il disparaisse. — Prix: 5 fr. chaque article. (6150)

Sirop Pectoral et Pâte Pectorale

D'ESCARGOTS,

PRÉPARÉS AU SUCRE CANDI.

Les rhumes, l'asthme, la coqueluche, les catarrhes, les irritations de la gorge et de la poitrine, les enrouements, etc., sont toujours guéris par l'usage du Sirop et de la Pâte d'Escargots. — Prix: 2 fr. la demi-bouteille et 1 fr. 50 c. la boîte avec l'instruction. — Chez Malignon, pharmacien, grande rue Mercière, 11. (7501)

A céder de suite pour cause de départ.

UN FONDS DE CAFÉ bien achalandé, propre pour un restaurant, ayant un bureau de voitures, situé dans un quartier très-agréable.

S'adresser à M. Coste, rue Confort, à l'angle de la rue Paradis, n. 2. (260)

A vendre.

UNE FABRIQUE DE BOUGIES ÉCONOMIQUES, toute montée et en activité, près de Lyon, avec deux puissantes presses hydrauliques; elle peut produire 300 paquets par jour. On y joindra les procédés. — Prix: 12,000 f. S'adresser à M. Lhopital, rue Grenette, 39, au 2<sup>me</sup> étage. (274)

Avis aux Cafetiers.

A affermer à la Noël.

UN CAFÉ situé au Puy, dans un des plus beaux emplacements de la ville.

S'adresser, pour les renseignements, à M. Plantin, chapelier, au Puy. (254)

BUREAU D'AFFAIRES ET DE PUBLICITÉ DE M. BARBOLLAT. Rue Mulet, n. 2, à Lyon.

A VENDRE,

UN FONDS DE CAFÉ bien achalandé, situé sur une place.

UN HOTEL situé dans le quartier des Terreaux. UN FONDS DE CHAMBRES GARNIES, ayant coûté 5,000 fr. d'agencement. On laisserait le tout pour 2,500 fr.

AVIS.

On demande UN ASSOCIÉ pour l'exploitation d'une industrie peu connue à Lyon, et dont il y a consommation.

On demande UN COMMANDITAIRE pour l'exploitation d'une industrie d'un bon rapport.

A VENDRE.—GRAND NOMBRE DE PROPRIÉTÉS ET FONDS DE COMMERCE. (268)

A vendre de suite pour cause de santé.

UN ÉTABLISSEMENT DE BAINS

TRÈS-BIEN SITUÉ.

S'adresser à MM. Crevat aîné et Ce, rue Tupin, n. 25. (5677)

DU 1<sup>er</sup> AU 10 NOVEMBRE INCLUSIVEMENT,

**LES HIRONDELLES**

dont la marche est supérieure à celle de tous les bateaux de la Saône, SANS AUCUNE EXCEPTION.

PARTENT POUR CHALON

Tous les jours à 6 heures 1/2 du matin. (5675)

**MALADIES SECRÈTES**

L'INJECTION de THIÉZET, pharmacien à Avignon, tant vantée et à si juste titre par tous les médecins, guérit en cinq ou six jours, souvent plus tôt, rarement plus tard, les écoulements récents et anciens, fleurs blanches, etc.

Dépôts à Lyon: chez M. LARDET, pharmacien, place de la Préfecture, 16, et à la Pharmacie des Célestins. (7549)



LE CROCODILE, LE MARSOUIN, LE MISTRAL, LE SIROCO.

Beaux bateaux à vapeur en fer.

d'une marche bien supérieure à tous les autres bateaux du Rhône sans exception.

Partent tous les jours du port d'Ainay, sur la Saône.

A 5 HEURES DU MATIN.

S'adresser aux propriétaires, MM. BONNARDEL frères et FOUR, quai de l'arsenal et rue Sala, 2, ou au capitaine à bord du bateau. (6561)

LYON. — IMPRIMERIE DE BOURSUY FILS, rue Poulallerie, 19.